



Genève, le 19 mai 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Une majorité de Genevois se prononce en faveur de l'ouverture des magasins durant trois dimanches par an

Le Conseil d'Etat prend acte de la votation populaire du 19 mai 2019 qui accepte l'ouverture des magasins durant trois dimanches par an, pour une période expérimentale, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Etat estime que cette loi "expérimentale" a le mérite de ne pas bloquer la mise en application d'une volonté populaire quant à l'ouverture de magasins, dans notre canton, trois dimanches par année et ce notamment en regard de la concurrence accrue avec la France voisine.

Parallèlement et à l'appui de ce résultat, le Conseil d'Etat veillera à ce que le dialogue et le partenariat social, qui font historiquement la force et la richesse de notre économie, puissent aboutir à la conclusion d'une convention collective étendue. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat a déjà pris des mesures, puisque le secteur du commerce de détail est cadré par un contrat-type de travail (CTT) avec des salaires minima impératifs.

Pour toute information complémentaire: M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75.